



Violence domestique : formes sexospécifiques et conséquences

Les femmes et les hommes subissent différentes formes de violence et présentent des schémas de réaction et de contrôle de la situation distincts. Tandis que les femmes sont essentiellement victimes de la violence dans la sphère domestique, les hommes sont la plupart du temps victimes de la violence dans l'espace public. Les hommes sont aussi victimes de la violence domestique, généralement d'une violence physique légère. En revanche, les femmes subissent bien plus souvent une violence domestique grave et répétée. Elles souffrent plus fortement des conséquences de la violence et s'adressent plus volontiers à une aide professionnelle.

SOMMAIRE

1	CONTEXTE	3
2	CONTEXTE, SCHÉMA ET DEGRÉS DE GRAVITÉ	3
	2.1 Contexte et formes de violence	3
	2.2 Degrés de gravité de la violence domestique	4
3	CONSÉQUENCES ET RÉPERCUSSIONS	5
	3.1 Conséquences de la violence	5
	3.2 Réactions et schémas de contrôle de la situation	7
	ADRESSES DES OFFRES D'AIDE ET D'INFORMATION	9
	VUE D'ENSEMBLE DES FEUILLES D'INFORMATION	10

1 CONTEXTE

Au cours des dernières décennies, la violence domestique à l'encontre des femmes a fait l'objet de recherches approfondies en raison de la mise en place de mesures d'aide et de protection et de leur extension dans ce domaine. La violence subie par les hommes dans la sphère domestique a beaucoup moins retenu l'attention des scientifiques et du public : d'une part, les statistiques montrent que les femmes sont victimes de la violence domestique dans une proportion bien plus grande que les hommes, d'autre part le stéréotype de genre « les hommes sont les auteurs, les femmes les victimes » demeure solidement ancré dans la société – notamment en ce qui concerne les délits commis dans l'environnement social proche (Treibel & Seidler 2011).

Pour comprendre les violences différentes subies par les femmes et par les hommes, il faut tenir compte d'éléments à plusieurs niveaux.

Les travaux de recherche sur la violence selon le ratio des sexes menés à partir des années 2000 s'employaient principalement à faire ressortir que les hommes étaient aussi victimes de la violence domestique. Désormais, un large consensus se dégage pour estimer qu'une étude différenciée, sexospécifique sur les violences subies est nécessaire, également dans la perspective des mesures de prévention (voir p. ex. Schröttle 2010 ; 2016). Pour mieux comprendre la violence subie spécifiquement par les femmes et par les hommes, il faut tenir compte du contexte de la violence (lieu des actes de violence, relation avec l'auteur-e) ainsi que du degré de gravité des actes commis, de leur fréquence et des conséquences de la violence.

En complément aux feuilles d'information A4 « Chiffres de la violence domestique en Suisse » et A5 « Violence domestique : enquêtes auprès de la population », les aspects sexospécifiques de l'exposition à la violence sont examinés plus attentivement dans les chapitres ci-après. Les différences sexospécifiques relatives à l'exercice de la violence domestique sont traitées dans la feuille d'information B7 « Interventions auprès des auteur-e-s de violence ».

2 CONTEXTE, SCHÉMA ET DEGRÉS DE GRAVITÉ

2.1 Contexte et formes de violence

Les hommes sont principalement victimes de la violence dans l'espace public, les femmes essentiellement dans le cadre de la violence domestique.

Les statistiques de la criminalité de même que les études auprès de la population attestent que, globalement, les hommes sont plus souvent victimes d'actes de violence que les femmes mais que les infractions sont commises principalement dans l'espace public et sont le fait de personnes inconnues, respectivement de personnes extérieures à leur environnement social proche. Les femmes sont essentiellement victimes de la violence exercée par des personnes proches et sont nettement plus gravement en proie à la violence domestique (cf. not. Kapella et al. 2011 : 62s. ; Lange et al. 2016 : 11, Pieters et al. 2010 : 55, Treibel & Seidler 2011 : 486).

Dans le contexte de la violence domestique, les femmes sont nettement plus souvent victimes d'actes de violence graves et répétés que les hommes.

Violence physique et violence psychologique

Dans les études de prévalence, l'exposition à la violence domestique est établie sur la base d'actes violents isolés qui vont de légers incidents (p. ex. crier, bousculer) à des formes graves de violence (p. ex. étrangler, donner des coups). Si le critère appliqué pour admettre l'existence de violences domestiques est le fait d'avoir souffert d'au moins un incident de violence, les taux de prévalence en matière de violence physique et psychologique dans les relations de couple sont dans bien des cas comparables chez les hommes et les femmes (voir feuille d'information A5 « Violence domestique : enquêtes auprès de la population »). Cependant, si l'on tient compte du degré de gravité, de l'intensité et des conséquences de la violence, la recherche empirique démontre que, dans l'ensemble, les femmes sont net-

tement plus souvent victimes que les hommes d'actes de violence répétés graves qui s'inscrivent dans un schéma d'intimidation et de contrôle (voir not. Hester 2013, Myhill 2015, Schröttle 2010).¹

Violence sexuelle et harcèlement sexuel

Les femmes sont davantage victimes de la violence sexuelle que les hommes, dans la sphère domestique comme dans d'autres contextes. Selon Kapella et al. (2011 : 63 ; 143), les femmes sont victimes d'agressions à caractère sexuel aussi fréquemment dans leur couple que dans leur cercle d'amis et de connaissances ou dans l'espace public par le fait de personnes inconnues. En cas de violence sexuelle infligée par leur partenaire actuel ou par leur ex-partenaire, les incidents multiples sont répandus : plus de la moitié des femmes victimes font état de quatre incidents ou plus (prévalence sur 3 ans, cf. Kapella et al. 2011 : 145).

Une femme sur deux est victime de harcèlement sexuel à un moment quelconque de sa vie.

Le harcèlement sexuel est, pour les deux sexes, avant tout un problème lié à l'espace public. Les femmes en sont néanmoins nettement plus fréquemment victimes que les hommes (prévalence au cours de la vie selon Kapella et al. 2011 : 51 % des femmes, 13 % des hommes). En outre, les femmes sont davantage exposées à des agressions physiques ou sexuelles dans le cadre d'un harcèlement sexuel, soit une proportion de 10 % chez les femmes et de 5 % chez les hommes. (Kapella et al. 2011 : 99).

2.2 Degrés de gravité de la violence domestique

Les études de prévalence permettent d'établir, voire d'analyser, le degré de gravité des actes de violence subis de diverses manières : par le classement des actes de violence recensés en formes légères ou graves (p. ex. donner une gifle et étrangler), en effectuant une évaluation subjective des victimes (en ce qui concerne le degré de gravité ou la dangerosité de la situation) ou en recensant les conséquences de la violence (aucune conséquence d'une part, séquelles sur le plan psychique, physique ou autre d'autre part, voir chap. 3). Dans quelques études, le degré de gravité est mesuré à l'aide d'un indicateur mixte composé d'informations sur la fréquence, l'intensité et la combinaison des actes de violence subis (p. ex. dans Pieters et al. 2010 : 74–82). Quelle que soit la méthode choisie, les résultats des études empiriques affichent des différences sexospécifiques significatives.

Les études sur la criminalité non enregistrée consacrées à la violence domestique qui procèdent à une distinction des actes de violence entre formes légères et formes graves montrent que les femmes sont environ deux fois plus souvent victimes de la violence physique et psychologique que les hommes. Ces derniers sont en revanche, selon ces études, nettement plus souvent victimes de formes légères de violence physique. En matière de violence domestique d'ordre physique, Watson & Parsons (2005 : 53) font par exemple état pour les deux sexes d'une prévalence au cours de la vie de 13 %. Pour ce qui est de la violence physique grave, elle s'élève à 9 % (femmes) et 4 % (hommes). Quant à la violence physique légère, les taux de prévalence s'élèvent à 9 % (hommes) et 4 % (femmes). D'après cette étude, environ un quart des femmes (26 %) et des hommes (23 %) a enduré la violence domestique d'ordre psychologique. En ce qui concerne la violence psychologique grave, l'étude enregistre un taux de prévalence au cours de la vie de 8 % (femmes) et de 3 % (hommes), alors que pour la violence psychologique légère, le taux est de 20 % pour les hommes et de 18 % pour les femmes. Ces constatations relatives à l'exposition des hommes et des femmes à la violence conjugale se trouvent confirmées par des études plus récentes (p. ex. Burczycka 2016 : 7s.).

Les études qui s'appuient sur la classification subjective du degré de gravité des actes de violence subis attirent également l'attention sur le fait que les femmes sont davantage éprouvées que les hommes, dans la sphère domestique comme à l'extérieur. Les femmes indiquent bien plus souvent que les hommes avoir subi des agressions très graves de violence psychologique (prévalence au cours de la vie 30 % contre 19 %), de violence sexuelle (19 % contre 5 %) et de harcèlement sexuel (14 % contre 2 %, voir Kapella et al.

2011 : 121). Quoique, au cours de leur vie, les hommes soient un peu plus souvent que les femmes victimes de la violence physique grave ou très grave (56 % contre 49 %), les actes de violence physique sont dans l'ensemble clairement plus souvent ressentis comme menaçants par les femmes que par les hommes (Kapella et al. 2011 : 91). Non seulement les femmes sont plus fréquemment victimes de violence sexuelle mais celle-ci est aussi davantage ressentie comme grave et menaçante. Dans Kapella et al. (2011 : 109), 20 % des victimes femmes et 11 % des victimes hommes indiquent avoir eu peur d'être gravement blessé-e-s ou avoir craint des menaces de mort lors d'actes de violence sexuelle.

Deux tiers des victimes femmes et la moitié des victimes hommes sont victimes de formes graves de violence domestique.

Si on prend en considération à la fois l'intensité, la combinaison et la fréquence des actes de violence subis, on constate que deux tiers des victimes femmes et la moitié des victimes hommes qui subissent des violences domestiques sont victimes de violence grave. La prévalence sur une année de la violence grave ou très grave dans la relation de couple (actuelle ou passée) se monte à 10 % chez les femmes et à 5 % chez les hommes (Pieters et al. 2010 : 79).

De leur côté, les données relevées par la criminalité enregistrée, notamment par les statistiques de la criminalité, documentent une exposition plus forte des femmes dans les situations de violence domestique grave. Dans la statistique policière de la criminalité (SPC) 2019 pour la Suisse, les femmes sont enregistrées environ 2,6 fois plus souvent comme victimes d'infractions dans la sphère domestique. Pour les délits de violence domestique grave (homicides et tentatives d'homicide, lésions corporelles graves, contrainte sexuelle, viol, actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance), les femmes en sont 6,1 fois plus fréquemment victimes que les hommes.²

3 CONSÉQUENCES ET RÉPERCUSSIONS

Quelles que soient les formes de violence considérées, la violence a des répercussions différentes sur les femmes et les hommes.

En sus des informations sur le type de violence et le nombre des actes subis, certaines études de prévalence s'intéressent encore aux conséquences sur les victimes. Il s'agit des conséquences sur le plan psychique (p. ex. peur, choc, sentiments d'humiliation, symptômes de stress post-traumatique) et des répercussions sur le plan physique (p. ex. contusions, douleurs). Dans quelques études, les victimes sont aussi interrogées sur les incidences du vécu de violence sur leur vie (p. ex. ne pas pouvoir aller travailler ou à l'école) ou sur le recours au système d'aide (p. ex. traitement médical, séjour dans un refuge pour femmes, autorités de poursuite pénale).

3.1 Conséquences de la violence

Des études anglo-saxonnes et de langue allemande récentes sont unanimes à pointer des différences sexospécifiques significatives en ce qui concerne les conséquences de la violence subie – non seulement dans le domaine de la violence domestique mais également dans d'autres contextes de violence (D'Inverno 2019, Hellmann 2014, Kapella et al. 2011).

Conséquences en fonction du contexte de violence

Les personnes victimes d'un incident de violence ne font pas toutes état de conséquences sur le plan psychique, physique ou autre. Dans le contexte de la violence domestique dans le couple, les femmes indiquent nettement plus souvent que les hommes souffrir d'au moins une conséquence de cette violence. Chez les victimes femmes, la proportion va de 56 % à 69 %, chez les victimes hommes de 22 % à 33 % (cf. D'Inverno et al. 2019 : 4 s., Hellmann 2014 : 115–117). Si, dans le calcul de la prévalence au cours de la vie, seuls les incidents de violence domestique qui ont des conséquences sont pris en considération, l'exposition des femmes est de 25 % et celle des hommes de 11 % (Smith et al. 2018 : 20 ; 22).

Les femmes souffrent plus de deux fois plus des conséquences de la violence que les hommes.

Dans le contexte de la violence dans le couple, indépendamment du sexe, les victimes rapportent plus fréquemment être confrontées à des conséquences d'ordre physique ou psychique que dans le cadre de la violence parentale (62 % d'une part, 48 % de l'autre, cf. Hellmann 2014 : 121). Alors que les victimes, femmes et hommes, subissent les conséquences de la violence physique dans une même mesure (36 % et 37 %), les victimes femmes dénoncent nettement plus souvent des répercussions d'ordre psychique de la violence qu'elles ont subie du fait de leurs parents (40 % et 21 %, cf. Hellmann 2014 : 120).

Les schémas précédemment décrits sont indépendants du contexte de violence ; ils sont donc valables aussi lorsque la violence domestique et les incidents de violence survenant dans l'espace public ne sont pas pris en compte séparément. Ainsi, dans Kapella et al. (2011 : 148–165), les femmes font état, suivant la forme de violence, de répercussions d'ordre psychique et de blessures physiques de 1,1 à 2 fois plus que les hommes. Il en va de même des conséquences psychosociales sur le long terme qui représentent un changement considérable de la vie personnelle (déménager/ quitter l'appartement, changer de travail, se séparer/ divorcer, interrompre sa formation, etc.), les femmes en étant alors 1,2 à 1,9 fois plus souvent victimes que les hommes (Kapella et al. 2011 : 161–164). Les résultats d'études nord-américaines révèlent que les conséquences de la violence domestique sur la vie économique et sociale sont notablement plus marquées chez les femmes que chez les hommes. Celles-ci indiquent jusqu'à deux fois plus fréquemment avoir manqué le travail en raison de la violence subie ou n'avoir pas pu vaquer à leurs activités habituelles (Burczycka 2016 : 41 % et 25 % ; D'Inverno et al. 2019 : 20 % et 10 %).

Conséquences d'ordre psychique

Chez les femmes et les hommes, les atteintes psychiques sont la conséquence la plus fréquente de la violence domestique.

Pour les deux sexes, les répercussions de la violence d'ordre psychique sont dans l'ensemble les plus fréquentes. Chez les femmes et les hommes, les plus caractéristiques sont le sentiment de peur et les craintes pour leur sécurité. Les femmes ont cependant davantage tendance à intérioriser les conséquences et à les subir sur une longue durée, qu'il s'agisse de la perte du sentiment d'estime de soi, d'une dépression ou de symptômes de stress post-traumatique (cauchemars, troubles du sommeil, etc.) alors que les hommes sont plus enclins à extérioriser leur souffrance (rage, sentiments de vengeance) [Burczycka 2016, D'Inverno et al. 2019, FRA 2014 : 57s., Kapella et al. 2011].

Le type et l'étendue des conséquences de la violence sont différents selon la forme de violence considérée (FRA 2014, Kapella et al. 2011). Quel que soit le contexte de violence, chez les femmes la violence sexuelle subie s'accompagne plus souvent de séquelles psychiques (multiples) qu'en cas de violence physique. Toutefois, pour les femmes, les conséquences de la violence subie hors de la sphère domestique sont globalement nettement moins graves que dans le contexte de la violence de couple (FRA 2014 : 57s.).

Conséquences d'ordre physique

Dans le contexte de la violence domestique, les femmes souffrent de blessures physiques deux fois plus souvent que les hommes.

Suivant l'étude considérée, de 34 % à 56 % des victimes de la violence dans le couple femmes et de 12 % à 25 % des victimes hommes font état de blessures physiques, le plus souvent de contusions ou d'écorchures (cf. p. ex. Burczycka 2016, D'Inverno et al. 2019). Des conséquences plus graves telles que commotions cérébrales, lésions internes ou fausses couches sont plus rares (moins de 3 % chez les femmes, cf. FRA 2014). Ainsi que l'attestent les chiffres à l'échelle nationale et internationale, les femmes risquent beaucoup plus que les hommes d'être victimes d'un homicide dans la sphère domestique.³

3.2 Réactions et schémas de contrôle de la situation

Les femmes et les hommes fonctionnent selon des schémas de réaction et de contrôle de la situation différents.

En règle générale, les femmes ne se bornent pas à rapporter plus fréquemment que les hommes les conséquences d'ordre psychique, physique ou autre de la violence subie. Les différences sexospécifiques sont aussi à observer dans la manière de réagir face à la violence subie ainsi que dans celle de communiquer les forfaits subis à des tiers.

Quel que soit le contexte de violence, Kapella et al. (2011 : 201–203) constatent que, face à la violence physique et sexuelle, les femmes réagissent davantage par des manifestations de détresse, qu'elles ne savent pas comment se défendre ou qu'elles n'osent pas le faire et que, globalement, elles se sentent plus fortement éprouvées que les hommes, qui indiquent plus souvent ignorer les événements vécus. Les différences sont particulièrement marquées en cas de violence sexuelle. Celle-ci suscite chez les femmes clairement plus souvent la peur que chez les hommes (29 % resp. 4 % des victimes), les femmes indiquant dans le même temps bien plus souvent s'être défendues vigoureusement.

Les femmes victimes de la violence s'adressent nettement plus souvent à une aide professionnelle.

Les femmes victimes de la violence domestique se tournent nettement plus souvent que les hommes vers les offres d'aide et de soutien (p. ex. système de prise en charge médicale, police, service de consultation, etc.) ou vers une personne de référence (Breiding et al. 2014 : 57 s., Burczycka 2016 : 12). Cette probabilité plus élevée que les femmes dévoilent la violence qu'elles ont subie et qu'elles cherchent de l'aide est valable pour les expériences de violence en général et n'est pas limitée à la sphère domestique. Kapella et al. (2011 : 210) imputent le recours aux offres d'aide et de soutien près de deux fois plus important des femmes par rapport aux hommes, d'une part aux blessures plus conséquentes, aux sentiments de détresse et de peur plus forts, dans les situations de violence, ainsi qu'aux conséquences psychosociales et d'ordre psychique plus graves. D'autre part, selon Kapella et al. (2011), on peut penser que les femmes ont moins de difficulté à se confier et à chercher de l'aide. Ces deux éléments peuvent aussi être liés aux stéréotypes de genre qui veulent que les femmes soient considérées comme plus vulnérables et que la revendication des droits de ces victimes soit plus ou moins attendue, voire soutenue alors que ce n'est pas le cas d'une même démarche effectuée par les hommes victimes de la violence (Treibel & Seidler 2011).

SOURCES

- Breiding** Matthew J., Chen Jieru and Black Michele C. (2014): Intimate partner violence in the United States – 2010. Atlanta: National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention.
- Burczycka** Marta (2016): Trends in Self-Reported Spousal Violence in Canada, 2014. In: Canadian Centre for Justice Statistics: Family Violence in Canada: A Statistical Profile, 2014. *Juristat*, Catalogue no. 85-002-X, Section 1.
- D’Inverno** Ashley S., Smith Sharon G., Zhang Xinjian and Chen Jieru (2019): The Impact of Intimate Partner Violence: A 2015 NISVS Research-in-Brief. Atlanta: National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention.
- FRA** European Union Agency for Fundamental Rights (2014): Violence against women: an EU-wide survey. Main Results. Luxembourg.
- Hellmann** Deborah F. (2014): Repräsentativbefragung zu Viktimisierungserfahrungen in Deutschland. Forschungsbericht Nr. 122. Hannover: Kriminologisches Forschungsinstitut Niedersachsen (KFN).
- Hester** Marianne (2013): Who Does What to Whom? Gender and Domestic Violence Perpetrators. *European Journal of Criminology* 10(5), 623–637.
- Kapella** Olaf, Baierl Andreas, Rille-Pfeiffer Christiana, Geserick Christine, Schmidt Eva-Maria und Schröttle Monika (2011): Gewalt in der Familie und im nahen sozialen Umfeld. Österreichische Prävalenzstudie zur Gewalt an Frauen und Männern. Wien: Österreichisches Institut für Familienforschung an der Universität Wien.
- Lange** Cornelia, Starker Anne, von der Lippe Elena, Hölling Heike (2016): Psychische und körperliche Gewalterfahrungen in den vergangenen 12 Monaten in der Allgemeinbevölkerung. Ergebnisse der Studie zur Gesundheit Erwachsener in Deutschland (DEGS1). *Bundesgesundheitsblatt Gesundheitsforschung Gesundheitsschutz* 59, 4–16.
- Myhill** Andy (2015): Measuring Coercive Control: What Can We Learn From National Population Surveys? *Violence Against Women* 21(3), 355–375.
- Pieters** Jérôme, Italiano Patrick, Offermanns Anne-Marie and Hellemans Sabine (2010): Emotional, Physical and Sexual Abuse – The Experiences of Women and Men. Brussels: Institute for the equality of women and men.
- Schröttle** Monika (2010): «Kritische Anmerkungen zur These der Gendersymmetrie bei Gewalt in Paarbeziehungen.» *GENDER – Zeitschrift für Geschlecht, Kultur und Gesellschaft* 2(1), 133–151.
- Schröttle** Monika (2016): Methodische Anforderungen an Gewaltprävalenzstudien im Bereich Gewalt gegen Frauen (und Männer). In: Cornelia Helfferich, Barbara Kavemann und Heinz Kindler (Hrsg): Forschungsmanual Gewalt. Grundlagen der empirischen Erhebung von Gewalt in Paarbeziehungen und sexualisierter Gewalt. Wiesbaden: Springer VS, 101–119.
- Treibel** Angelika und Günter H. Seidler (2011): Wer ist ein Opfer? Über Täter- und Opferstereotypen am Beispiel des Geschlechterstereotyps. In: Günter H. Seidler, Harald J. Freyberger und Andreas Marker (Hrsg.): Handbuch der Psychotraumatologie. Stuttgart: Klett-Cotta, 483–492.
- Watson** Dorothy and Parsons Sara (2005): Domestic Abuse of Women and Men in Ireland. Report on the National Study of Domestic Abuse. Dublin: National Crime Council.

NOTES FINALES

- 1 Sur la distinction des schémas de violence domestique de base, voir la feuille d’information A1 « Violence domestique : définition, formes et conséquences ». Les données disponibles ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure ces différences sexospécifiques se retrouvent dans les relations de couple des personnes trans. Sur la violence dans le cadre des relations amoureuses des personnes LGBT, voir la feuille d’information A5 « Violence domestique : enquêtes auprès de la population ».
- 2 Données provenant d’une analyse spéciale de la statistique policière de la criminalité (SPC) 2019 sur la violence domestique.
- 3 Voir les feuilles d’information A4 « Chiffres de la violence domestique en Suisse » et A5 « Violence domestique : enquêtes auprès de la population ».

ADRESSES DES OFFRES D'AIDE ET D'INFORMATION

AIDE EN CAS DE VIOLENCE DOMESTIQUE

Pour les victimes

En cas d'urgence

→ Police : www.police.ch, tél. 117

→ Aide médicale : tél. 144

Informations et adresses de consultations gratuites, confidentielles et anonymes dans toute la Suisse

→ www.aide-aux-victimes.ch

Adresses des maisons d'accueil

→ www.aide-aux-victimes.ch/fr/ou-puis-je-trouver-de-laide

→ www.frauenhaus-schweiz.ch/fr/page-daccueil

Pour les auteur·e·s

Adresses de consultations et de programmes de prévention de la violence :

→ www.apscv.ch

INFORMATIONS DONNÉES PAR LE BFEG

Sur le site www.bfeg.admin.ch, sous la rubrique Violence vous trouvez :

- d'autres [feuilles d'information](#) qui examinent de manière succincte différents aspects de la problématique de la violence domestique,
- des informations sur la [Convention d'Istanbul](#), entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} avril 2018,
- la [Toolbox Violence domestique](#) qui donne accès à toute une série de documents de travail et d'information,
- d'autres [publications](#) du BFEG relatives à la violence domestique.

VUE D'ENSEMBLE DES FEUILLES D'INFORMATION

A Bases

- 1 Violence domestique : définition, formes et conséquences
- 2 La violence dans les relations de couple : causes, facteurs de risque et de protection
- 3 Dynamiques de la violence et approches
- 4 Chiffres de la violence domestique en Suisse
- 5 Violence domestique : enquêtes auprès de la population
- 6 Violence domestique : formes sexospécifiques et conséquences

B Informations spécifiques à la violence

- 1 La violence dans les situations de séparation
- 2 Stalking (harcèlement obsessionnel)
- 3 La violence domestique à l'encontre des enfants et des adolescent·e·s
- 4 La violence dans les relations de couple entre jeunes
- 5 La violence domestique dans le contexte de la migration
- 6 Violence domestique et recours aux armes
- 7 Interventions auprès des auteur·e·s de violence

C Situation juridique

- 1 La violence domestique dans la législation suisse
- 2 Procédures civiles en cas de violence domestique
- 3 Procédures pénales en cas de violence domestique
- 4 Conventions internationales des droits humains et violence domestique